

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
DU 14 mars 2011

## COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil onze  
3 mars 2011 le 14 mars à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la  
Mairie  
en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger  
SERVER, Maire.  
Étaient présents :  
MM, Pascal LELIEVRE, René TROTTIER, Mme Myriam  
LAMBERT Adjoints,  
Mmes Françoise DENIAU, Brigitte BRUNEAU, Patricia  
LAVALLIERE, Christelle PANIER, Laure ROUSSEAU, MM.  
Didier CHEVREUIL, Daniel BARBER, Jean-Pierre LECOQ,  
Christian de GRANDMAISON,  
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS Absents excusés :  
EN EXERCICE 15 M. François FILLON, R.P. Patrick HALA.  
PRESENTS 13 Procurations :  
VOTANTS 15 M. François FILLON donne procuration à M. Roger SERVER  
M. R.P. HALA donne procuration à M. Pascal LELIEVRE

Secrétaire de séance : Mme Christelle PANIER

### ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu du conseil du 22 février 2011
- 2) Vote des taux d'imposition 2011
- 3) Investissements 2011
- 4) Demande de subvention DETR 2011 (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux)  
ex DGE (Dotation Globale d'Équipement)
- 5) Dératisation
- 6) Choix de l'entreprise pour fourniture et mise en place d'une clôture devant le stade rue de la  
Tournerie
- 7) Affaires diverses

### 1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 22 FEVRIER 2011 -

Le compte-rendu du conseil du 22 février 2011 n'appelle aucune remarque et est approuvé.

## 2 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter en 2011 les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation	8.16 % (Idem depuis 2005),
- Taxe Foncier Bâti	15.06 % (Idem depuis 2005),
- Taxe Foncier Non Bâti	24.78 % (Idem depuis 2005).

## 3 – INVESTISSEMENTS 2011 -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au Budget Primitif 2011 les investissements figurant sur le tableau ci-dessous

<b>Chapitre 21</b>	<b>269 000,00 €</b>
-2115 - Terrain bâti	220 000,00 €
-2121 - Plantations	2 000 €
-21316 - Cavurnes	2 000 €
-2152 - Installations de voirie	2 000 €
-21534 - Extens rés.publ	32 000 €
-2183 - Mat bureau et inform	2 000 €
-2184 - Mobilier	5 000 €
-2188 - Autres	4 000 €
<b>Chapitre 23</b>	<b>340 848,67 €</b>
23139 - Bâtiments communaux	108 848,67 €
23151 - Travaux éclairage public	80 000,00 €
23155 - Voirie	152 000,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>609 848,67 €</b>

## **4 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2011 -**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 pour les investissements suivants :

- ✓ Travaux de création d'un éclairage public route de Chaillot
- ✓ Travaux de rénovation de la salle des fêtes

## **5 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉRATISATION -**

Afin d'effectuer une dératisation complète des réseaux tout à l'égout et pluvial, deux entreprises ont été consultées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer une dératisation en 2011 et de faire appel à l'entreprise SNEG mieux disante pour un montant de 586.04 € TTC correspondant à une éradication des nuisibles sur le réseau égouts et eaux pluviales (2 passages rapprochés pour traiter le réseau égouts et eaux pluviales avant de mettre un traitement préventif) et de passer un contrat avec cette entreprise avec effet la deuxième année, soit à partir de 2012 pour un montant annuel de 705.64 € TTC (contrat sur 3 ans).

## **6 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE DEVANT LE STADE RUE DE LA TOURNERIE -**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, dans la continuité des travaux de création d'un cheminement piétonnier et cycliste rue de la Tournerie (qui ont été décidés par le Conseil lors de la réunion publique du 22 février 2011), de remplacer la haie et la clôture existante (en très mauvais état) par une clôture similaire à celle installée au parking du stade et au parking de Bellevue.

A cette fin, deux entreprises ont été consultées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise HUET, mieux disante pour un montant TTC de 11 187.38 €.

**7 - AFFAIRES DIVERSES -**

**Fin des enquêtes publiques sur le PLU et le projet de zonage assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil que les enquêtes publiques conjointes sur le projet de PLU et de zonage d'assainissement, débutées le 4 février 2011 se sont terminées le vendredi 11 mars 2011 à 17 h.

Il précise que trois permanences ont été organisées en présence de Monsieur YVERNAULT, Commissaire Enquêteur, les 4 février, 19 février et 11 mars 2011.

Monsieur le Maire précise que le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte notamment des observations du public et des différents avis, sera proposé pour approbation au Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.